

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique cherche à me faire admettre quelque chose, mais tout ce que je puis admettre, c'est que son parti comme à l'accoutumée regarde en arrière alors qu'il passe en revue le bilan de l'année 1983 qui a d'ailleurs été une année de croissance, où le taux de chômage a diminué et où les emplois ont été créés à un rythme sans précédent. Bien entendu, rétrospectivement les résultats de cette année-là ne semblent pas suffisants au député. Et quand il se tourne vers l'avenir, il continue à supposer que cette année sera très mauvaise. Cette attitude est typique du Nouveau parti démocratique. Nous avons réalisé des progrès surprenants en 1983. Nous devons continuer dans ce sens et ce ne sera pas possible si l'honorable chef du Nouveau parti démocratique fait preuve d'un tel défaitisme.

M. Broadbent: Monsieur le Président, si le premier ministre refuse de tenir compte des questions qu'on lui pose, il acceptera peut-être de lire les rapports que publient ses ministères. Je ne parle pas de ce qu'a déclaré le Nouveau parti démocratique au sujet de l'année 1984, mais plutôt des prévisions établies par des organismes du secteur public.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LA POLITIQUE CONCERNANT LES CONCESSIONS FISCALES AUX SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais demander encore une fois de façon bien précise au premier ministre si, puisque la solution proposée par le ministre des Finances, et selon laquelle le fait d'accorder toutes sortes de concessions fiscales à l'ensemble des sociétés les inciterait à investir cet argent et à créer des emplois, n'a de toute évidence pas eu les résultats espérés, le gouvernement va maintenant modifier sa politique et exiger que les sociétés qui reçoivent la moindre concession fiscale fassent quelque chose de bien précis en retour, soit sur le plan de la recherche et du développement soit en matière de création d'emplois. C'est un changement que le gouvernement pourrait apporter.

Par ailleurs reviendra-t-il sur sa décision d'augmenter de plus de un milliard de dollars les impôts perçus des consommateurs? Autrement dit, le gouvernement va-t-il modifier certaines de ses lignes de conduite afin de créer les emplois que veulent les Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère que le Nouveau parti démocratique modifiera de son côté certaines de ses positions. Je songe au fait que, dans le budget de novembre 1982, nous avons proposé d'éliminer un grand nombre d'échappatoires dont profitaient les sociétés et les contribuables dans les tranches supérieures de revenu. Comme l'a dit M. Laxer, le Nouveau parti démocratique a, dans ce cas-là aussi, opté pour les belles paroles au lieu d'appuyer la série de propositions budgétaires tout à fait progressistes proposées par le gouvernement. Si le député nous conseille de modifier nos lignes de conduite, il ferait bien d'examiner d'abord la conduite qu'il a adoptée lui-même dans le passé.

• (1440)

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN FONCTIONNAIRE

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Voilà déjà plusieurs jours que nous entendons lancer à la Chambre des accusations et des contre-accusations au sujet de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, le député de Cambridge a attribué à un fonctionnaire du ministère du Revenu national des propos contredisant le ministre. Pour dissiper les soupçons qui ont cours dans le public, le ministre va-t-il faire effectuer une enquête pour savoir si le fonctionnaire en question a effectivement lancé ces accusations à l'encontre de ce que le ministre a déclaré ici et, s'il l'a fait, quand ce fonctionnaire va-t-il être puni?

Des voix: Oh, oh!

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je connais bien mon collègue qui a posé la question et je l'inviterais à ne pas se laisser influencer par les accusations insidieuses et surtout les conclusions tout à fait fausses que les députés de l'opposition tirent de déclarations de personnes qui n'osent même pas s'identifier.

[Traduction]

LA VÉRIFICATION DU REVENU DES AGRICULTEURS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Elle concerne l'imposition des agriculteurs. Le ministre doit sûrement comprendre que beaucoup d'agriculteurs ont dû prendre des emplois non agricoles en ces temps difficiles. Revenu Canada s'est lancé dans des contrôles contre ces contribuables, dont plusieurs sont reclassés comme agriculteurs à temps partiel ou amateurs et se voient refuser la déduction de la totalité ou d'une partie de leurs pertes agricoles. Parmi ces victimes, il y a Paul E. Graham, du comté de Lambton en Ontario, qui a été recotisé à \$18,000. En octobre, M. Graham a fait casser cette décision par la Cour fédérale du Canada. Mais voilà que Revenu Canada a fait appel.

Comme il y a un tel nombre d'agriculteurs qui sont dans la même situation que M. Graham, est-ce que le ministre ne va pas faire lâcher prise à ses vérificateurs et faire interrompre le harcèlement des services de recouvrement en attendant que cette affaire injuste soit clairement réglée?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu eu égard aux fermiers sont très précises. Il sait comment les catégories sont établies et quels sont les privilèges qui leur sont accordés suivant ces diverses catégories. J'aimerais rappeler également au député qu'il y a une disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu qui dit que le ministre doit percevoir les impôts, à partir du moment où ces impôts ont été cotisés ou un avis de cotisation a été émis, même si le contribuable en appelle de cet avis de cotisation quant à son montant ou quant à sa nature. J'aimerais rappeler au député que c'est une obligation expresse dans la Loi de l'impôt sur le revenu qui est faite au ministre d'agir de cette façon. Je ne peux donc satisfaire à la demande